



# Guide de l'auditeur.rice



Le CNAM Ile-de-France propose un choix important de formations dans de nombreux domaines (comptabilité, droit, gestion, commerce, informatique, management, ressources humaines, web, ...) et de différents niveaux de diplôme ou certification.

Vous avez choisi de suivre une ou plusieurs unités d'enseignement, à la carte ou dans le cadre de la préparation d'un diplôme dans nos centres CNAM Ile-de-France, vous êtes désormais un.e auditeur.rice du CNAM. Ce guide a pour objectif de vous accompagner dans votre parcours.

Il se compose de 9 parties :

**p.3 Présentation du CNAM**

**p.4 Les centres CNAM IDF**

**p.5 Financer votre formation**

**p.6 Votre espace numérique de formation**

**p.9 Unités parisiennes**

**p.9 Examens**

**p.10 Calendrier**

**p.11 Demande de diplôme ou de certification**

**p.12 Transformer votre expérience en diplôme**



## Présentation du Cnam

Le Cnam (conservatoire national des arts et métiers) est un centre de formation destiné aux personnes qui sont ou ont été en activité professionnelle et qui souhaitent acquérir des nouvelles compétences ou changer d'orientation professionnelle.

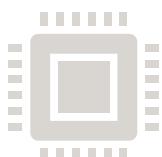
Doté du statut de grand établissement, il est placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation. Il est un formidable outil au service du développement des **actifs** (salarié.e.s et demandeur.se.s d'emploi), des **entreprises**, des **territoires** et de l'**emploi**.



### Trois missions fondamentales



La **formation professionnelle supérieure tout au long de la vie** pour accompagner les adultes qui souhaitent évoluer dans leur vie professionnelle en suivant une formation de leurs propres initiatives ou en co-initiative avec leur employeur ;



La **recherche technologique et l'innovation** pour répondre aux nouveaux besoins économiques et sociaux exprimés par les entreprises et les collectivités et les aider à faire tomber les << verrous >> technologiques qui les freinent. Ainsi, le Cnam accompagne le développement des compétences des personnes et la compétitivité des entreprises ;



La diffusion de la **culture scientifique et technique** pour sensibiliser le plus grand nombre à l'importance de l'innovation dans nos sociétés par le biais de conférences ou d'expositions, en valorisant notamment les richesses des collections du Musée des arts et métiers.

Le Cnam Ile-de-France est présent sur sept départements, tout autour de Paris, avec 11 centres pour s'orienter et s'inscrire :



## 1 - EVRY

19 cours Blaise Pascal  
91000 Evry  
01 60 79 87 70/71  
[cnam-idf.fr/evry](http://cnam-idf.fr/evry)

## 2 - FONTAINEBLEAU - AVON

Immeuble Le Savoy  
38 avenue Franklin Roosevelt  
77210 Avon  
01 60 70 03 04  
[cnam-idf.fr/fontainebleau-avon](http://cnam-idf.fr/fontainebleau-avon)

## 3 - MANTES-LA-JOLIE

IUT Mantes-la-Jolie  
7 rue Jean-Hoët  
78200 Mantes-la-Jolie  
01 30 33 28 51  
[cnam-idf.fr/mantes](http://cnam-idf.fr/mantes)

## 4 - VERSAILLES

1 rue Albert Samain  
78000 Versailles  
01 39 07 13 13  
[cnam-idf.fr/versailles](http://cnam-idf.fr/versailles)

## 5 - NANTERRE

Université Paris Nanterre  
Bâtiment de la Formation Continue  
200 av de la République  
92001 Nanterre  
01 40 97 77 00  
[cnam-idf.fr/nanterre](http://cnam-idf.fr/nanterre)

## 6 - BOULOGNE

Lycée Etienne-Jules Marey  
154 rue de Silly  
92100 Boulogne  
01 55 19 82 96  
[cnam-idf.fr/boulogne](http://cnam-idf.fr/boulogne)

## 7 - SAINT-DENIS

61 rue du Landy  
93210 La Plaine-Saint-Denis  
01 42 43 34 22  
[cnam-idf.fr/saint-denis](http://cnam-idf.fr/saint-denis)

## 9 - CRETEIL

Lycée Antoine de Saint-Exupéry  
2 rue Henri Matisse  
94000 Créteil  
01 43 77 83 55  
[cnam-idf.fr/creteil](http://cnam-idf.fr/creteil)

## 10 - CERGY-PONTOISE

ENSEA  
6 avenue du Ponceau  
95014 Cergy-Pontoise Cedex  
01 34 43 27 01  
[cnam-idf.fr/cergy](http://cnam-idf.fr/cergy)

## 8 - NOISY-LE-GRAND

Lycée Evariste Galois  
32 avenue Montaigne  
93160 Noisy-le-Grand  
01 49 89 33 35  
[cnam-idf.fr/noisy](http://cnam-idf.fr/noisy)

## 11 - GOUSSAINVILLE

Lycée Romain Rolland  
21 avenue de Montmorency  
95190 Goussainville  
01 39 33 61 25  
[cnam-idf.fr/goussainville](http://cnam-idf.fr/goussainville)

## Avez-vous pensé à vous faire financer votre formation ?

Vous avez la possibilité de financer nos formations à titre personnel ou de demander une prise en charge par votre employeur, le Pôle Emploi ou un autre tiers financeur.

### Compte personnel de formation (CPF)

#### Pour qui ?

Toutes les personnes de 16 ans et plus bénéficient d'un compte personnel de formation, jusqu'à ce qu'elles aient fait valoir l'ensemble de leurs droits à la retraite.

Le compte peut être utilisé par :

- Les salariés d'au moins 16 ans
- Les demandeurs d'emploi
- Les agents publics
- Les travailleurs indépendants, professions libérales ou professions non salariées

#### Comment faire ?

Si vous n'avez pas encore créé votre compte rendez-vous sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

Si vous êtes déjà détenteur d'un compte CPF et vous souhaitez l'utiliser, rendez-vous dans l'un de nos centres Cnam Ile-de-France pour rencontrer l'une de nos conseillères formations qui sera en mesure de vous conseiller.

### Plan de développement des compétences

#### Pour qui ?

Vous êtes salarié en CDD ou en CDI, sans condition d'ancienneté. Les intérimaires peuvent aussi demander à bénéficier de formations financées par leurs entreprises de travail temporaire.

La plupart des entreprises planifient sur l'année leurs actions de formation dans un plan de formation. Si votre entreprise n'a pas conçu de plan, vous pouvez lui demander de prendre en charge votre formation.

#### Comment faire ?

Présentez votre demande à l'employeur en faisant valoir l'intérêt de la formation pour votre poste ou comme plus-value au sein de votre entreprise. Les formations les plus facilement acceptées restent celles qui présentent un lien direct avec le contenu du poste.

Rendez-vous dans l'un de nos centres Cnam Ile-de-France pour rencontrer l'un de nos conseillers formations qui vous établira un devis.

#### La formation des demandeurs d'emploi

Il existe différents dispositifs d'aide suivant votre situation. Pour les connaître, rapprochez-vous du Pôle emploi dont vous dépendez pour obtenir les détails.

**Pour toute question financière, contactez un conseiller formation dans nos centres CNAM Ile-de-France.**



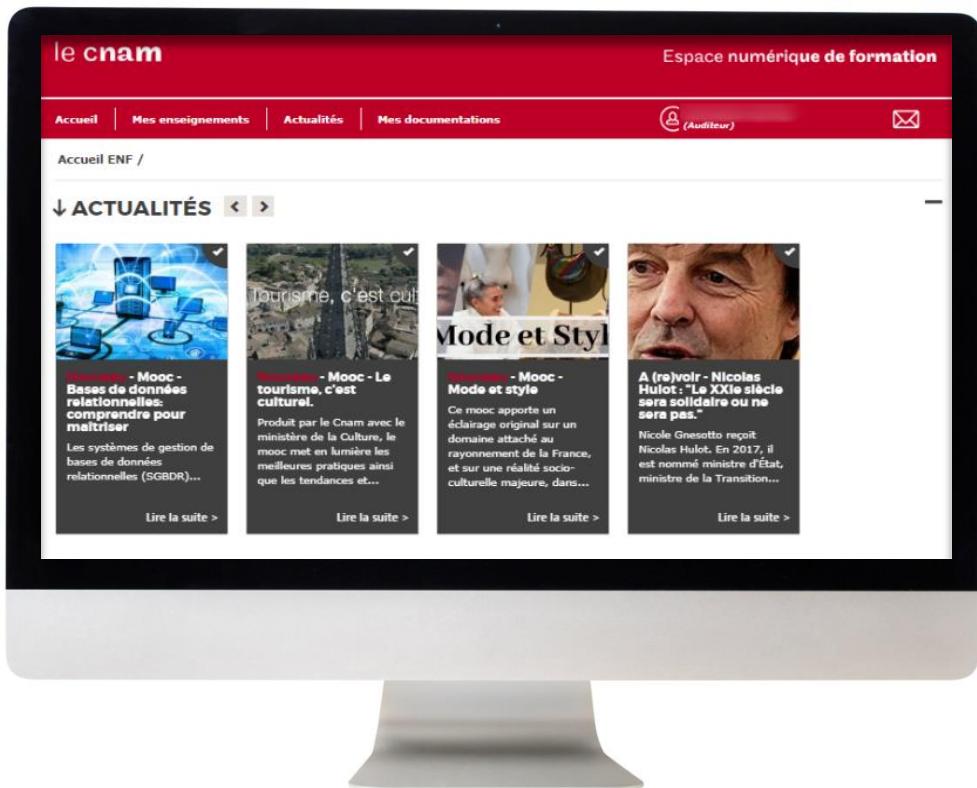


## Première fois chez nous...



Tout élève inscrit au Cnam Ile-de-France possède un Espace Numérique de Formation (ENF) : **lecnam.net**

Votre **espace numérique de formation** vous donne l'accès à nos actualités, au contenu en ligne des unités d'enseignements en formation à distance et/ou en hybride, l'accès à vos services (planning, notes (hors Cnam Paris), guides, vos convocations aux examens) et aux différentes applications dont Office365, Teams.



### Comment faire pour me connecter ?

Vous avez reçu un mail vous invitant à créer votre mot de passe et pour activer votre espace numérique de formation ENF.

Cliquez sur le lien à usage unique pour créer votre mot de passe (valable 1 semaine).

Rendez-vous sur [www.lecnam.net](http://www.lecnam.net) puis saisissez votre identifiant : prénom.nom.auditeur puis votre mot de passe.

L'utilisation des navigateurs Firefox (logiciel libre) et Google est fortement recommandée pour naviguer sur les sites du Cnam.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « mot de passe oublié » via [www.lecnam.net](http://www.lecnam.net) et suivez les instructions à l'écran.



## Office 365



Via votre Espace Numérique de Formation vous pouvez accéder gratuitement aux applications d'Office 365. Cette suite bureautique est constituée d'outils de travail, d'un agenda et du service de messagerie Outlook. Il vous est possible d'installer Office 365 sur votre laptop ou d'y accéder directement en ligne via l'ENF. La licence d'activation couvre uniquement la durée de votre inscription au CNAM.



## Ressources en ligne : formation ouverte à distance (FOD) et formation hybride

Les unités d'enseignement en formation à distance et en hybride proposent un contenu pédagogique accessible via votre compte lecnam.net dans la rubrique mes enseignements.

Les ressources pédagogiques sont disponibles pour le semestre en cours (année universitaire dans le cadre d'unité annuelle). Les contenus sont accessibles jusqu'à la seconde session d'examen.

**Il vous est donc conseillé de télécharger vos cours au fur et à mesure.**



## Résultats et attestations de succès pour les unités d'enseignement du CNAM Ile-de-France (hors CNAM Paris\*).



Les résultats sont consultables via votre espace ENF. Rendez-vous dans la rubrique <> Mes services >> puis dans <> **Cursus** >>.

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone, ni par mail.



Concernant les attestations de succès, elles sont accessibles dès lors que les résultats sont validés définitivement par les jurys.

Rendez-vous dans la rubrique <> Mes services >> puis dans <> **Classeur numérique** >>.

\* Pour les cursus suivis au CNAM de Paris, merci de vous référer à la page 9 – paragraphe : Informations scolarité CNAM Paris



## Informations scolarité CNAM Paris

Chaque élève inscrit à une unité d'enseignement parisienne dispose d'un compte sur le portail élève :

<https://portaileleve.cnam.fr>

Lorsque vous serez connecté(e), vous pourrez télécharger vos convocations aux examens, ainsi que d'autres documents administratifs comme vos certificats de scolarité, vos attestations de réussite aux examens, visualiser vos notes, etc...

Si vous n'arrivez pas à vous connecter, vous pouvez utiliser la fonctionnalité "Mot de passe oublié".

Pour y accéder, vous devez contacter le CCP via l'adresse email :  
[contact\\_paris@lecnam.net](mailto:contact_paris@lecnam.net)



### Passer vos examens

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'un examen/partiel en fin de semestre. Concernant les unités Ile-de-France (hors CNAM Paris) vous recevrez une convocation par mail.

Pour les unités en FOD Ile-de-France, vous pouvez aussi récupérer votre convocation sur votre espace numérique de formation (lecnam.net) dans la rubrique « Mes services » puis dans « Classeur numérique ».

Concernant les unités parisiennes aucune convocation ne vous sera envoyée. Vous pourrez la télécharger sur le portail élève (portaileleve.cnam.fr).

Le jour de l'examen vous devez obligatoirement être muni de votre pièce d'identité. Si vous souhaitez justifier une demande de congé pour examen, tous nos centres Cnam sont dans la mesure de vous procurer une convocation anticipée.



# CALENDRIER



## **Inscriptions en centres Ile-de-France**

Semestre 1: du 24 août au 17 octobre 2020

Semestre 2: du 11 janvier au 13 mars 2021

## **Inscriptions en ligne**

Semestre 1: du 24 août au 30 octobre 2020

Semestre 2: du 11 janvier au 27 février 2021

## **Inscriptions Formations à Distance (FOD)**

Semestre 1 et: du 24 août au 30 novembre 2020

Semestre 2: du 11 janvier au 30 avril 2021



## **1<sup>er</sup> semestre**

Cours : du 01 octobre 2020 au 30 janvier 2021



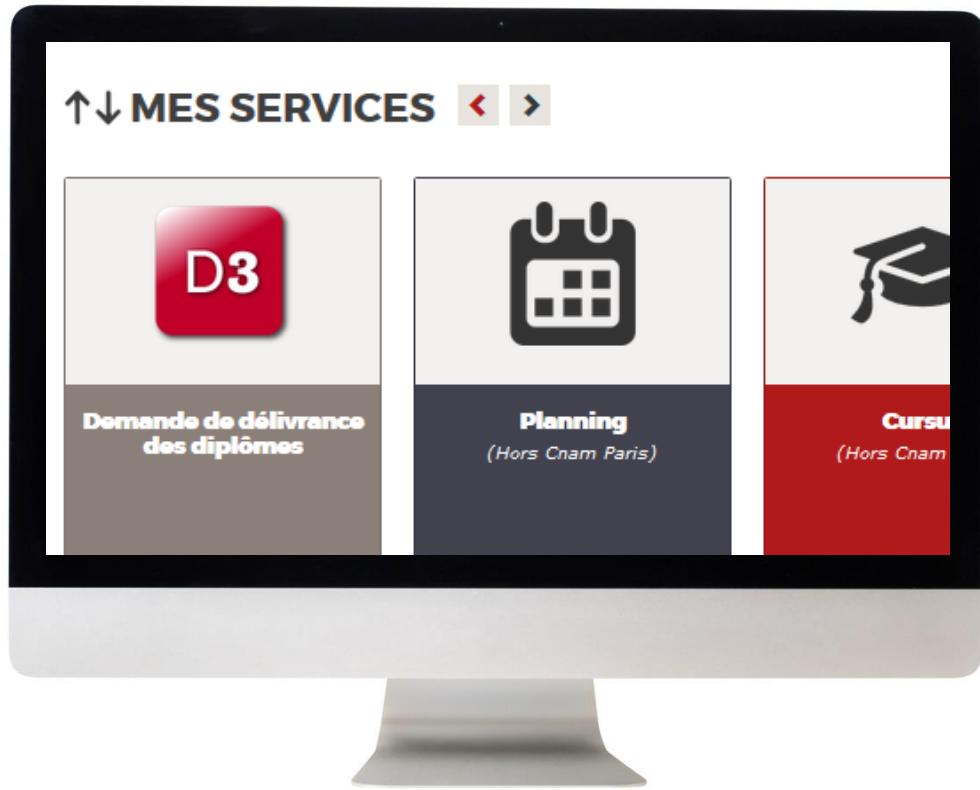
## **2<sup>ème</sup> semestre**

Cours : du 01 mars au 26 juin 2021

## **Vacances**

du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021

*Certains centres CNAM Ile-de-France peuvent fermer pendant les vacances scolaires. Vous serez informé.*



## **Demande de délivrance de diplôme ou de certification**

Pour obtenir la délivrance d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat du Cnam il faut :

- valider toutes les unités d'enseignement qui composent le diplôme (le principe de compensation est consultable auprès du secrétariat de votre centre)
- posséder les pré-requis ou en être dispensé.e
- justifier d'une expérience professionnelle dans la spécialité étudiée, d'une durée et d'un niveau suffisant <sup>(1)</sup>.
- vous rendre obligatoirement dans l'un de nos centres CNAM Ile-de-France pour faire le point sur votre future demande de délivrance de diplôme et d'analyse de l'expérience professionnelle

<sup>(1)</sup>Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Celle-ci est obligatoire et contrôlée avant la délivrance du diplôme. La rédaction d'un rapport pourra vous être demandée.

Si vous n'êtes pas certain.e de posséder l'expérience professionnelle requise, vous pouvez, dès la validation ou obtention de 3 à 5 unités composant la formation, déposer un dossier de demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle. Les conventions de stages seront délivrées, le cas échéant, après étude du dossier.



## Transformez votre expérience en diplôme

Vous vissez un diplôme du Cnam : la validation de vos acquis de l'expérience ou de vos études supérieures peut y contribuer.

### • **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Cette procédure permet d'obtenir tout ou partie du diplôme visé au vu des acquis professionnels ou personnels. Une demande de VAE peut être déposée si vous avez acquis au cours de votre parcours professionnel et personnel des savoirs et des savoir-faire suffisants en rapport avec le diplôme visé.

### • **Validation des acquis professionnels (VAPP)**

Cette validation permet d'être dispensé.e des conditions d'accès (pré-requis) au vu des acquis professionnels. Elle peut être engagée si vous ne possédez pas les diplômes requis pour s'inscrire à une formation du Cnam mais si vous pouvez faire valoir une expérience professionnelle dans le domaine du diplôme visé, du niveau exigé à l'entrée de la formation.

### • **Validation des études supérieures (VES)**

Une VES permet d'être dispensé de certains modules de formation et de l'examen correspondant, si vous possédez un diplôme de l'enseignement supérieur ou si vous avez suivi antérieurement des formations dans un domaine en rapport avec le diplôme visé, et que les connaissances acquises sont jugées suffisantes et correspondent aux exigences pédagogiques actuelles.



# le cnam Ile-de-France

 [contact@cnam-iledefrance.fr](mailto:contact@cnam-iledefrance.fr)

 [01 44 78 60 50](tel:01 44 78 60 50)

 [cnam-idf.fr](http://cnam-idf.fr)

